

Vivons « Saint Genis »

Bulletin municipal n° 49

La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi 14h-18h Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83 mairie@saintgenislargentiere.fr

NUMEROS UTILES:

Pompiers: 18 SAMU: 15

Gendarmerie: 04 74 70 50 17 **Médecin de garde**: 116117 **Pharmacie de garde**: 3237

SERVICES:

Médiathèque: 04 74 26 22 56 mediathequestgenis@gmail.com

Mardi : 13h30-16h Mercredi : 14h-17h30 Vendredi : 13h30-17h Samedi : 10h-12h15

Ecole publique: 04 74 26 22 46

Collecte ordures ménagères :

Voir le site internet de la mairie : https://www.saintgenislargentiere.fr/

Déchèteries: 04 74 26 28 88

INFORMATIONS:

La mairie utilise l'application « PanneauPocket » qui a pour but d'informer et d'alerter en temps réel les habitants. Vous pouvez télécharger gratuitement cette application depuis votre mobile, tablette, ordinateur :

https://www.panneaupocket.com/

Compte-rendu conseil du 28/03/25

Absent: aucun.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024 :

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à 733 784.10 € en recettes et à 470 346.29 € en dépenses. L'excédent sera versé sur le budget d'investissement.

Les dotations de l'état représentent 30 % de nos revenus et 43 % proviennent des taxes foncières et d'habitations sur les résidences secondaires (part communale). Les loyers de nos appartements, la production photovoltaïque, les locations des salles communales et les droits de mutation (sur les ventes immobilières) complètent nos recettes.

Les dépenses se décomposent comme suit :

- charges de personnel : salaires et cotisations salariales (47.5 %)
- rémunération des élus (7.3 %),
- charges à caractère général (35 %): carburant, électricité, eau, téléphone, maintenance des véhicules, logiciels, réparations diverses, matériel et matériaux pour les agents communaux, élagages, entretien voiries... (à noter qu'avec la forte augmentation des tarifs de l'énergie, les factures ont augmenté de près de 30 % par rapport à l'année 2023).
- Les autres dépenses (10.2 %) concernent le paiement des frais financiers, des subventions accordées, des cotisations obligatoires (Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours, assainissement, CCAS, instructions des permis de construire...).

Cette année, l'excédent d'investissement s'élève à 143 815.50 € (ceci s'explique par le versement de subventions sur 2024 pour des travaux réalisés en 2023).



Pour l'investissement les recettes se composent :

- de l'excédent de fonctionnement que nous versons à l'investissement afin de pouvoir programmer des travaux,
- des retours de TVA sur des factures de travaux que nous percevons 2 ans après,
- des subventions attribuées (288 739 €).

Les dépenses principales d'investissement sur 2024 comprennent :

- le changement de la VMC de la mairie,
- le mobilier et matériel pour l'ouverture de la 3ème classe,
- les reprises des concessions au cimetière,
- les travaux d'eaux pluviales « route de lyon »,
- le nouveau copieur pour la mairie,
- l'achat de barrières et de tables pour l'espace de loisirs,
- divers outillages,
- l'achat des colonnes et l'aménagement des plateformes pour les points d'apport volontaire,
- divers travaux dans les logements communaux...

La dette communale s'élève à environ 170 € par habitant, la moyenne pour les communes entre 500 à 2000 habitants est de 519 €.

Après retrait du maire, le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes 2024.

Vote du budget primitif 2025 :

Le budget prévisionnel 2025 est analysé et voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Vote des taux des taxes directes locales :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales cette année.

Vote des subventions communales :

Le conseil municipal décide les subventions à attribuer pour 2025 :

	Montants alloués
FNACA	80€
AMICALE POMPIERS ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100€
AMICALE POMPIERS STE FOY L'ARGENTIERE	100€
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100€
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS (999 x 0,30 €)	299.70€
RADIO MODUL	300€
SANS SOUCI FIDESIENS (aide exceptionnelle pour l'achat de matériel)	300€
ADMR (aide exceptionnelle pour financer les frais des bénévoles : transports, repas)	300€



Pour rappel, les aides aux familles pour les activités des enfants sont les suivantes :

 Pour les enfants domiciliés à St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM : pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de : (en fonction de la garde pour les parents séparés : 50% si la garde partagée, 100% si garde totale et sur justificatif) 	14€	par jour et par enfant présent
 Pour les activités durant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps), pour les mercredis loisirs organisés par les 	4€	par jour et par enfants présent
associations sur le territoire de la CC-MDL ou hors CC-MDL pour les enfants en situation de handicap (sur présentation de justificatifs de moins de 6 mois) – plafond limité à 200 €/an/enfant	2€	par demi- journée et par enfant présent
Pour les adolescents domiciliés à St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA)	100€	par adolescent

Transfert de la licence IV et bail commercial pour la reprise du bar-restaurant :

9 candidats se sont manifestés pour reprendre l'établissement, 5 ont été reçus et ont effectué une visite des locaux.

Le projet retenu est celui de Monsieur Jean-Marie RODRIGUEZ qui souhaite ouvrir en mai, le temps de réaliser quelques travaux et aménagements.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la prochaine réouverture du seul commerce du village à qui nous souhaitons réussite et un bon accueil des saint-genois.

Projets et travaux en cours :

Lotissement communal « Saint Roch »: 5 parcelles ont été vendues, 4 sont sous compromis, 2 sont réservées ; il reste donc 2 lots libres à la vente.

<u>Panneaux photovoltaïques</u>: tous les panneaux du local « place de la Mairie », de l'avant toit de la cantine et de la halle sont posés, les raccordements électriques réalisés. Après réception du « consuel » pour la halle et la signature de la convention d'autoconsommation collective pour le local et la cantine, tout sera opérationnel.

Logements au-dessus de l'école : l'aménagement des deux appartements avance bien : les fenêtres ont été remplacées, l'isolation est en cours... les délais sont respectés. Les loyers des futurs appartements sont fixés ainsi : 460 € pour celui de 58 m2 et 480 € pour celui de 60 m2.



Voirie communautaire : une estimation a été chiffrée par la CCMDL pour le réaménagement du « chemin des gardes ». Nous attendons le devis définitif par l'entreprise retenue pour valider la commande.

Ouvrages d'art:

- **Pont de l'Orjolle** (communes de St Genis et Aveize) : cet ouvrage sera rénové par la CCMDL après obtention de diverses autorisations. Les travaux pourraient s'effectuer courant 2026.
- Route du Bissardon mur de soutènement : comme pour d'autres ouvrages recensés auprès de la CCMDL, une étude sera confiée à l'Agence Technique du Département du Rhône pour établir un diagnostic précis de ce soutènement. En fonction de son état, des financements et des autorisations, des travaux seront entrepris.

Achat de terrains : les compromis de vente pour l'achat des parcelles situées en zone UB en cœur du village ont été signés, les ventes définitives sont prévues en avril.

<u>Aire de camping-car</u>: une demande de subvention va être formulée à la Région dans le cadre d'un projet « bonus ruralité » pour le réaménagement de l'aire de stationnement.

Compte-rendu des commissions:

<u>Conseil d'école</u>: les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre sont à la hausse et il conviendra sans doute de prévoir quelques aménagements et acquisitions. La mairie va gérer les besoins à prendre en compte pour répondre aux attentes des enseignants et des parents d'élèves.

CCAS: la commission s'est réunie pour le vote du budget s'élevant à 16 500 €. Il a été décidé l'attribution de subventions à des associations locales pour un montant total de 2 000 € :

- Autisme Brévenne,
- A votre écoute,
- Solidair'aidants,
- Vie libre,
- Peuples solidaires,
- Réseau entraide solidarité,
- Restos du cœur,
- Croix rouge,
- Handicapés des monts du lyonnais. Cette association avait été conviée en début de réunion afin d'expliquer son but, son fonctionnement, ses activités et ses projets.

La subvention pour l'association « solidair'aidant Monts du Lyonnais » a été augmentée ; le remplissage de la colocation pour personnes âgées en perte d'autonomie à Duerne (maison de 270 m² avec 8 chambres et une cuisine commune) est en bonne voie mais les débuts ont été difficiles.

Par ailleurs, **le repas seniors a été fixé au samedi 13 décembre**, date à noter dans vos agendas pour les personnes de 70 ans et plus.

<u>CCMDL</u>: les différents budgets ont été votés le 25 mars; les taux communautaires pour les taxes ont été augmentés de 5 %.



Syndicat des eaux : le SIEMLY a tenu son assemblée générale le 21 mars à Saint-Genis. Le budget 2025 a été voté ainsi que le programme prévisionnel de travaux (8 220 000 €).

Le déploiement de la télérelève est toujours en cours et devrait être terminé fin 2025. Il est discuté de l'adhésion de la commune de Grammond au syndicat des eaux.



<u>Conférence des maires</u>: très prochainement les élus communautaires auront à se prononcer sur la destination de nos ordures ménagères qui aujourd'hui sont incinérées à Bourgoin-Jallieu; 3 études sont en cours d'examen.

Cyclo des Monts : il fera halte à Saint-Genis samedi 24 mai vers 11h pour l'étape Aveize-Brullioles.

Informations et questions diverses :

<u>Buvette des boules</u>: « la boule joyeuse » souhaite rénover le local-buvette. Le conseil valide le principe de l'achat de divers matériels, les travaux seront réalisés par les membres de l'association.

<u>Vérification des installations électriques</u>: un diagnostic sera réalisé pour l'ensemble des bâtiments recevant du public. Des mises en conformité et des remplacements ou modifications d'installations existantes seront certainement à prévoir. Un montant prévisionnel de travaux a été inscrit au budget 2025.

<u>Frelons asiatiques</u>: plusieurs pièges ont été installés dans différents endroits de la commune. Merci aux personnes qui vont les gérer.

Prochaine réunion le vendredi 25 avril à 20h30.



Vie municipale et associative

MÉDIATHÈQUE : rejoignez l'équipe de bénévoles de la médiathèque !

La médiathèque de notre village est un lieu de culture, de rencontres et de partage. Grâce à son équipe de bénévoles engagés, elle propose un large choix de livres, de films, d'animations et d'activités pour tous les âges. Aujourd'hui, nous souhaitons renforcer notre équipe et faisons appel à vous !

Pourquoi devenir bénévole ? En rejoignant l'équipe, vous contribuez à la vie culturelle de notre commune, au développement du lien social. C'est donc une belle opportunité de rencontrer d'autres passionnés de livres, de randonnées, de jardinage... et d'échanger avec les habitants.

Quelles missions ? Chacun peut s'investir selon ses envies et disponibilités ! Accueil du public, conseil aux lecteurs, rangement des ouvrages, animation d'ateliers, lecture aux enfants... Il y a de nombreuses façons de contribuer à la vie de la médiathèque.

Comment nous rejoindre ? Aucune expérience particulière n'est requise, seulement l'envie de partager et de donner un peu de son temps. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à passer à la médiathèque ou à nous contacter par téléphone ou par mail.

Rejoignez-nous et faites vivre la culture dans notre village!





Vie municipale et associative

« CLUB DE L'AMITIE » : le club de l'amitié se porte à merveille :

- le lundi avec le tarot qui rassemble entre 15 et 18 personnes, dont 5 à 6 femmes,
- le mardi avec la journée club pour divers jeux, avec des nouvelles personnes de Ste Foy, St Laurent, Souzy...
- le jeudi avec le nouveau club de scrabble qui pour l'instant tourne entre 6 et 8 personnes.

Alors n'hésitez pas à franchir la porte ouverte à tous! Au plaisir de se rencontrer. Gaby et Claude. »

« ACCA : l'association de chasseurs propose une matinée « cochonaille » avec boudin et sabodet le dimanche 20 avril dès 9h sur la place de la mairie. » (voir flyer).

<u>COMMISSION JEUNESSE</u>: la commission organise <u>un après-midi jeux à la médiathèque le lundi 28 avril de 14h à 17h30</u>. Vous pouvez amener les jeux que vous avez envie de faire découvrir. Chaque participant est invité à apporter boissons ou sucreries qui seront partagées ensemble.

« CLASSES ET DEMI-DECADES : les classes en 5 et les classes en 0 s'unissent pour faire la fête le samedi 26 avril. N'hésitez pas à vous faire connaître :

- classes en 5 auprès de Jonathan : 06 45 99 73 44
- classes en 0 auprès de Christelle : 06 60 47 15 43
- classes en 6 pour les 19 ans auprès de Paul : 06 48 01 66 69

Toute la population est invitée au vin d'honneur sur la place de la mairie à partir de 11h30 (ou sous la halle en cas de mauvais temps). »

<u>CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES</u>: le CM enfants organise une chasse aux œufs le <u>dimanche 20 avril de 9h à 12h</u>. Venez nombreux avec vos enfants, petits-enfants... (voir flyer)

<u>« JAQUADI</u> : l'association des parents d'élèves organise sa prochaine bourse aux livres le dimanche 18 mai, de 9h à 13h, sous la halle. Le prix reste identique : 1 € le livre. Vous pouvez encore déposer vos dons de livres en mairie. Merci par avance. »

<u>NETTOYAGE DE PRINTEMPS</u>: le samedi 22 mars un flot de gilets jaunes a envahi la commune pour le nettoyage de printemps. Un grand merci aux nombreuses personnes qui ont participé et aux chasseurs qui nous ont régalés avec leurs terrines.



- Réalisation de la publication par la commission informations
 - Lettre éditée et imprimée par la mairie



Focus

SAINT-GENIS

De nombreuses communes de France sont placées sous l'égide d'un Saint portant le nom de Genest, Genès ou Genis.

L'église de Saint-Genis-l'Argentière se nomme « église Saint-Genès ».

La commune doit son nom à une mine de plomb argentifère exploitée au moyen-âge.

La commune, qui compte 1065 hectares, est limitrophe à huit autres communes : Souzy, Saint-Laurent-de-Chamousset, Brussieu, Courzieu, Montromant, Duerne, Aveize et Sainte-Foy-l'Argentière.

Au cours de la Révolution Française, la commune prit le nom de « Pique-sur-Brévenne ».

Il y a un certain nombre de communes de Saint-Genis en France :

Au 1^{er} janvier 2025 : Saint-Genis-Pouilly (Ain) qui compte 14808 genésiens, Saint-Genis-Laval (Rhône) avec 21778 saint-genois, Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) avec 5455 saint-genois, Saint-Genis-sur-Menthon (Ain) avec 496 saint-genisiens, Saint-Génis-des-Fontaines (Pyrénées orientales) avec 3015 saint-génisiens, Saint-Genis-d'Hiersac (Charente) avec 926 saint-genissois, Saint-Genis-de-Saintonge (Charentes maritimes) avec 1322 saint-genésiens, Saint-Genis-du-bois (Gironde) avec 86 saint-génissois mais aussi Génis (Dordogne) avec 514 génissois et bien sûr Saint-Genis-l'Argentière avec 999 saint-genois.

Le blason : D'azur au buste de saint Genis d'argent nimbé d'or et accompagné à dextre d'un S, à senestre d'un G et en pointe d'un A aussi d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un griffon d'or et d'un lion d'argent couronné d'or issants et affrontés

Etat Civil

NAISSANCE:

Le 7 mars est né Alessio PARIGI.

Félicitations à ses parents Christophe et Vanessa PARIGI.